



## Comment utiliser le titre CESU ?

### Les titres CESU vous servent :

- soit à payer un prestataire,
- soit à rémunérer un salarié.

Si vous avez recours à une entreprise ou association prestataire, vous réglez une facture partiellement ou totalement avec vos titres CESU. Vous n'avez aucune déclaration de cotisations sociales à effectuer. C'est l'entreprise ou l'association prestataire qui s'en charge.

Si vous rémunérez directement votre aide à domicile ou votre assistante maternelle agréée, vous avez le statut de particulier employeur. A ce titre, vous devez respecter des obligations sociales et notamment effectuer la déclaration des salaires et le paiement des cotisations correspondantes.

Les droits et obligation du particulier employeur.

## Les droits et obligation du particulier employeur

### Pourquoi déclarer votre salarié ?

Déclarer l'emploi d'un salarié est obligatoire. Cette déclaration permet à votre salarié de bénéficier de la protection à laquelle il a droit : maladie, retraite, accidents du travail, chômage...

### Pourquoi respecter vos obligations en tant qu'employeur ?

En déclarant votre salarié, vous contribuez au financement de la protection sociale et respectez les droits de votre salarié. Ainsi, par exemple, en cas d'accident du travail, vous et votre salarié êtes couverts. A contrario, l'absence de déclaration vous expose à des risques.

### Bon à savoir...

Vous bénéficiez :

- d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur le revenu,
- dans certains cas, d'une exonération partielle ou totale des cotisations patronales de Sécurité sociale.

# Comment déclarer votre salarié ?

Vous êtes :	Comment déclarer le salarié ?	Auprès de qui ?
Particulier employeur d'une aide à domicile en métropole	à l'aide du volet social CESU	le Centre National CESU
Particulier employeur d'une aide à domicile dans les DOM	à l'aide du volet social TTS	la Cgss
Parent de jeune enfant, particulier employeur bénéficiant du complément du mode de garde de la Paje	à l'aide du volet du carnet Pajemploi	le Centre Pajemploi
Parent de jeune enfant, particulier employeur bénéficiant de l'Aged ou de l'Afeama	à l'aide de la déclaration trimestrielle	l'Urssaf ou la Caf/Msa
Particulier employeur faisant appel à une association ou une entreprise mandataire	c'est l'association ou l'entreprise mandataire qui déclare le salarié à l'Urssaf	

## Qu'est-ce que le volet social CESU ?

C'est un support unique pour déclarer les éléments utiles au calcul des cotisations. La transmission de ces informations vous dispense de l'établissement du bulletin de paie de votre salarié. Le CNCESU se charge de toutes ces opérations à votre place.

## Comment obtenir le carnet de volets sociaux CESU ?

Dès que des titres CESU vous auront été attribués, le Centre National du Chèque emploi service universel - CNCESU - vous communiquera les modalités d'obtention du carnet de volets sociaux CESU.

Pour en savoir +

contactez-nous au :

 N° Indigo 0820 00 CESU

(0,12 € la minute)

 N° Indigo 0820 00 23 78

(0,12 € la minute)

ou consultez  
le site internet :

[www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)